

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 7 JUILLET 2008 A BAZINCOURT SUR SAULX

Présents : Mesdames Yolande STOCKER, Frédérique TROUCHARD, Frédérique CHALOPPE, Delphine MALTHIERY, Bernadette FISCHER, Messieurs Jacky LEMAIRE, Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS, Denis VARNIER, Francis COLIN, Jean-Noël PIERRE, Christophe CAMONIN, Régis DUPONT, Denis MAGINOT, Guy ROCHER, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI, Alain ROMBI, Jean GAVAZZI, Yannick INTINS, Roland LAVANDIER, Fabrice PETERMANN, Pascal QUERUEL, Francis LEROUX, Dominique GRANDPIERRE.

Assistaient : Mesdames DUBURCH-PETIN, ANDRES, Messieurs GAUNY, ABBADIE, LEPLOMB, BASTIEN, VILLETTE.

Absents : Madame ALLARD (*suppléée*), Messieurs MULLER, PEDRETTI, (*excusés*), THIRION, BERTHELON, CARRE (*suppléés*).

Secrétaire de séance : Madame Bernadette FISCHER.



Jacky LEMAIRE, Président, remercie la Commune de BAZINCOURT sur SAULX d'accueillir les membres du Conseil Communautaire pour leur assemblée générale et après avoir constaté que le quorum était atteint, il ouvre la séance.

Le Président rappelle qu'un appel d'offres relatif au marché de collecte sélective au porte à porte a été lancé dernièrement mais qu'il est certain que le montant du marché précédent soit atteint et même dépassé avant son terme en Septembre prochain. Afin de pouvoir mener le contrat jusqu'au 30 Septembre, il serait nécessaire de prendre un avenant pour augmenter le montant du marché initial.

Les membres du Conseil approuvent et autorisent le Président à conclure un avenant inférieur à 5 %, ce qui devrait être suffisant, avec SITA DECTRA, notre prestataire actuel.

Jacky LEMAIRE expose à l'assemblée que la loi M.U.R.C.E.F. donne la possibilité à l'assemblée délibérante de déléguer les attributions relatives à certains marchés au Président pour la durée de son mandat.

Le Conseil Communautaire charge le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

.../...

Le Président informe les membres du Conseil de l'avancée des demandes d'implantation sur les deux zones d'activités.

Zone d'Activités de la Forêt à ANCERVILLE :

Deux entreprises (*TECHMAT et M.P.F.S.*) seraient preneuses des deux lots restants dans leur totalité. M. REGNAULT, Gérant de GAMM'ALU devrait être recontacté pour connaître exactement la nature de ses projets (*construction nouvelle ou agrandissement*).

Parc d'Activités Economiques de LA HOUPETTE :

Une entreprise est fortement intéressée pour s'implanter rapidement.
Deux autres doivent finaliser leur projet.

Suite à la décision de recruter Mélanie DUCHEMIN, le Président rappelle l'engagement pris vis-à-vis d'elle, à savoir, le maintien de son salaire actuel au Pays Barrois (brut + indemnités). Au sujet de ces dernières, il fait lecture de la délibération du 16 Octobre 2006 qui octroyait une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires aux agents de catégorie A avec un coefficient multiplicateur de 1.7 qu'il conviendrait de modifier et de porter à 3.25
Il précise que Mademoiselle DUCHEMIN percevait également l'Indemnité d'Exercice de Mission des Personnels de Préfecture.

Les membres du Conseil Communautaire acceptent que le recrutement de cette personne soit basé sur ces mêmes critères et donnent pouvoir au Président pour rédiger et signer les documents nécessaires.

Jacky LEMAIRE signale à l'assemblée qu'il serait nécessaire d'investir dans l'achat d'une petite tondeuse pour l'entretien des abords de la déchetterie et ceux du gymnase non accessibles à la tondeuse autoportée et qui, jusqu'à présent, était effectué par l'employé avec son matériel personnel. Le Conseil vote un crédit de 500 € pour l'achat de cette tondeuse.

La CODECOM adhère jusqu'à présent à l'Association des Maires de France pour un montant de 0.04 €/habitant/an. Une offre d'abonnement nous est parvenue de l'Assemblée des Communautés de France qui paraît plus appropriée à notre structure et qui pourrait nous apporter des ressources en matière juridique. L'abonnement étant plus élevé 0.10 €/habitant/an, le Conseil préfère attendre le recrutement effectif de Mélanie DUCHEMIN et ce qu'elle pourra apporter à la collectivité avant de se prononcer sur l'utilité d'un tel abonnement.

Depuis la dernière assemblée, URBAM CONSEIL n'a transmis qu'un seul dossier de demande de subvention au titre de l'O.P.A.H.

Il s'agit de travaux de toiture et de changement d'huissier chez M. Didier LEROUX à BRILLON en BARROIS. La participation estimée de la CODECOM serait de 438 €.

Les membres du Conseil acceptent de donner une suite favorable à ce dossier.

.../...

Lors des derniers travaux de restauration effectués sur l'Ornel, la charge de travail s'étant avérée trop importante en termes de délai et de coût, il avait été décidé de réaliser l'entretien et la restauration des berges sur le ru de BAUDONVILLIERS lors d'une seconde tranche sur l'exercice 2008 selon un marché en procédure adaptée.

Le Président précise également que ces travaux étaient compris dans la convention de maîtrise d'œuvre confiée à B.E.T. YONNE.

Une demande de prorogation de délai de l'arrêté de subvention avait été faite en temps voulu et L'ENTENTE MARNE a accédé à notre requête à condition que les travaux soient réalisés d'ici la fin 2008.

Contact a été pris aussitôt avec B.E.T. YONNE, notre maître d'œuvre, qui doit lancer une consultation, notamment auprès de l'entreprise DEMIERES qui a effectué un travail très correct sur le reste du parcours de l'Ornel.

B.E.T. YONNE se déplacera pour établir une reconnaissance de terrain et prévoit de demander aux entreprises intéressées une réponse pour le 15 Septembre. Une quinzaine de jours serait suffisante pour l'exécution de ces travaux qui doivent obligatoirement se terminer fin Octobre.

En ce qui concerne la composition des commissions, Jacky LEMAIRE interroge les membres de l'assemblée sur d'éventuelles candidatures de délégués suppléants pour étoffer celles-ci.

Se sont inscrits :

- Franck MENONVILLE et Patrick GASPARD, dans la commission de Jean-Louis CANOVA
- Delphine LECHAUDEL et Denis VARNIER, dans la commission de Francis COLIN
- Jean-Claude ARMANINI et Denis MAGINOT, dans la commission de Francis THIRION
- Karine MARCHAND, Delphine MALTHIERY, Pascal QUERUEL et Denis VARNIER, dans la commission de Bernard HENRIONNET
- Frédérique CHALOPPE, Alain ROMBI et Denis VARNIER, dans la commission de Francis LEROUX.

Il a été procédé ensuite au tirage au sort de la liste préparatoire à la liste annuelle des Jurés d'Assises pour l'année 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à minuit.

La Secrétaire de séance,

Bernadette FISCHER

Information

Des représentants du Pays Barrois (*Martial MIRAUCOURT, Gilles GAULUET, Philippe VAUTRIN et Mélanie DUCHEMIN*) sont intervenus en début de séance afin d'exposer les principales actions de ce dernier, à savoir : Schéma de COhérence Territoriale, Programme Leader 2007/2013 et Plan Climat Territorial.

Chacun des membres présents s'est vu remettre des plaquettes présentant ces différents sujets.

